POLITIQUE EN MATIÈRE DE BESOINS ÉDUCATIONNELS SPÉCIAUX - PEI

INTRODUCTION

Les programmes de l'IB « encouragent les élèves de tout pays à apprendre activement tout au long de leur vie, à être empreints de compassion, et à comprendre que les autres, en étant différents, puissent aussi être dans le vrai » (Déclaration de mission de l'IB, 2004).

La Loi sur l'instruction publique définit clairement les trois volets de la mission de l'école, qui sont d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves. Elle met en lumière l'importance pour chaque établissement d'inclure et d'intégrer tous les élèves, y compris ceux qui présentent des difficultés d'adaptation, d'apprentissage ou bien ceux qui sont handicapés.

« L'intégration est la mise en pratique du profil de l'apprenant. L'intégration consiste davantage à répondre positivement aux besoins uniques de chaque individu qu'à marginaliser les élèves parce qu'ils sont différents. »[1]

PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE EN BESOIN ÉDUCATIONNELS SPÉCIAUX

L'école secondaire Grande-Rivière est une institution qui accueille environ 1938 élèves. Ces élèves étudient dans différents programmes tels que la concentration arts plastiques, la concentration musique, la voie générale, l'adaptation scolaire et le Programme d'éducation intermédiaire.

Environ 430 élèves suivent le Programme d'éducation intermédiaire de la 1re à la 5e secondaire. Les élèves de 6e année sont sélectionnés à la suite des résultats d'un examen d'admission et du dernier bulletin de la 1re année du 3e cycle du primaire. Les élèves ayant un plan d'intervention élaboré par l'équipe de l'école primaire sont autorisés à bénéficier des mesures adaptatives inscrites dans ce dernier lors de la passation de l'examen d'admission. Une fois admis au PEI, ces élèves pourront également bénéficier des mesures adaptatives, au besoin, tout au long de leur parcours au secondaire.

Il existe une politique de l'adaptation scolaire au MEES (en matière de besoins particuliers) et notre établissement s'y conforme en appliquant les mesures adaptatives prévues au plan d'intervention des élèves identifiés à risque ou HDAA.

Ces mesures résultent d'une analyse des besoins d'un élève pour lequel sa réussite est compromise sans soutien. La démarche de prévention et d'intervention graduée (voir ci-après) permet la gradation de ce soutien en concertation avec l'élève, les parents, les enseignants et tout professionnel impliqué.

---

[1] Les besoins éducationnels spéciaux dans les programmes du Baccalauréat International, août 2010, p. 3.

DÉMARCHE DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION GRADUÉE AUPRÈS DES ÉLÈVES DU SECONDAIRE

- Phase 1 : L'enseignant offre des mesures de soutien à l'élève en difficulté

- Précise ses attentes (pour les règles et les apprentissages) aux élèves et aux parents;
- Observe les comportements de l'élève dans la classe et à l'extérieur de la classe;
- Varie les approches pédagogiques et les techniques d'intervention;
- Rencontre l'élève pour fixer des objectifs et trouver des moyens, des stratégies et des solutions avec lui et en conservant des traces écrites (ex. : feuille de route, message à l'agenda);
- Garde des traces des productions de l'élève, le questionne, annote les travaux;
- Échange avec les parents afin d'assurer un suivi et de maintenir la collaboration;
- Garde des traces écrites des actions entreprises avec l'élève et ses parents;
- Travaille avec l'élève en individuel ou en sous-groupes (enseignement explicite des notions non comprises).

- Phase 2 : **L'enseignant et les personnes ressources offrent des mesures de soutien à l'élève en difficulté**

- Échange avec les personnes ressources de son école (un collègue, la direction, un intervenant, un professionnel);
- Utilise de nouvelles pistes d'interventions auprès de l'élève à la suite des échanges;
- Convoque l'élève aux périodes de récupération;
- Continue de conserver des traces écrites de ses observations et de ses interventions ainsi que des travaux et des productions de l'élève;
- Continue la collaboration avec les parents de l'élève par différents médiums de communication;
- Renforce les comportements appropriés de l'élève;
- Augmente l'intensité et la fréquence des enseignements explicites en individuel ou en sous-groupes.

- Phase 3 : Au besoin, l'enseignant signale formellement l'élève à risque à la direction adjointe

- La direction trouve les moyens pour supporter l'enseignant;
- La direction convoque l'équipe multidisciplinaire ou un comité Ad-hoc selon la situation de l'élève;
- Selon les besoins, des références sont faites (évaluation en psychologie, rencontre avec le technicien en éducation spécialisé ou rencontre avec l'orthopédagogue).

- Phase 4 : service adapté et plan d'intervention

- Afin de répondre aux besoins et aux difficultés définies précédemment,
  - Les services éducatifs adaptés sont proposés en partenariat avec les parents;
  - La direction ou la personne mandatée par celle-ci réunit les personnes concernées pour élaborer le plan d'intervention;
  - La collaboration des organismes extérieurs, peut, si besoin il y a, être sollicitée.

- Phase 5 : intervention et évaluation

- En collaboration avec les parents et les personnes concernées, le plan d'intervention est appliqué tel que décidé;
- L'équipe évalue ses actions, le cheminement de l'élève et tient compte de l'information ainsi obtenue, jetant un regard nouveau sur la situation. Cet exercice permet de réajuster l'action et de redéfinir des objectifs (une à deux fois par année).

PLAN D'INTERVENTION

« Le plan d'intervention a pour objectif d'aider l'élève qui, parce qu'il est handicapé ou qu'il rencontre des difficultés, a besoin d'interventions adaptées pour progresser de façon optimale dans le développement des compétences menant à sa réussite. »

MESURES D'APPUI AUX ÉLÈVES

Voici quelques exemples de mesures adaptatives à l'apprentissage offertes à l'école secondaire Grande-Rivière :

- Suivi en orthopédagogie;
- Suivi en enseignement-ressource;
- Utilisation d'un correcteur à l'ordinateur tel qu'*Antidote*;
- Utilisation de la synthèse vocale et de la prédiction de mots telle WordQ;
- Utilisation de dictionnaires électroniques français et bilingues;
- Production de travaux et d'examens à l'aide d'un ordinateur;
- Prêt d'un ordinateur portable à l'élève;
- Allocation de temps supplémentaire pour les évaluations si nécessaire;
- Emplacement stratégique de l'élève dans la salle de classe;
- Variation des approches pédagogiques;
- Enseignement des stratégies de lecture, d'écriture, de résolution de problèmes et d'organisation;
- Documents de références pour les élèves;
- Périodes de récupération à l'heure du dîner ou après l'école;
- Locaux spécifiques pour les mesures adaptatives lors des épreuves de fin d'année;
- Utilisation de coquilles (insonorisation) si nécessaire.

RESSOURCES ET SERVICES

Pour les enseignants :

- Orthopédagogue;
- Direction adjointe;
- Démarche de prévention et d'intervention graduée auprès des élèves;
- Référentiel des mesures adaptatives pour les élèves à risque;
- Liste des élèves à risque ou HDAA par niveau avec leurs particularités;
- Consultation du plan d'intervention de tout élève à risque dans le SPI.

Pour les élèves :

- Enseignants;
- Tuteurs;
- Enseignants-ressources;
- Techniciens en éducation spécialisée;
- Orthopédagogue;
- Psychoéducatrice;
- Psychologue;
- Travailleur social

MÉCANISMES DE SUIVI

Pour que la Politique des besoins éducationnels spéciaux de l'école secondaire Grande-Rivière soit connue de tous les acteurs du milieu, l'école la diffusera aux parents du PEI. Tous les ans, la Politique des besoins éducationnels spéciaux sera révisée par la direction adjointe et présentée à la direction de l'école. Les enseignants seront informés ensuite des changements apportés s'il y a lieu.